

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juillet 2020

L' an 2020 et le 10 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEBATISSE Philippe, Maire.

Présents : M. DEBATISSE Philippe, Maire, Mmes : ALLAIN Jocelyne, FUKS Marie, HAMON Jeannette, REGUER Sabrina, MM : BAILLEAU Patrick, CLÉRISSY Marc, THIBAUT Didier, TOUTAIN Stéphane

Excusés ayant donné procuration : Mme CAZARETH Olivia à M. DEBATISSE Philippe, M. LETELLIER Éric à M. TOUTAIN Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 07/07/2020

A été nommée secrétaire : Mme REGUER Sabrina

Election des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales réf : 1/2020-07-10

Le bureau électoral est mis en place. Il est présidé par Monsieur le Maire.

Il comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mesdames Jeannette HAMON, Jocelyne ALLAIN, Sabrina RÉGUER et Monsieur Stéphane TOUTAIN.

Le Conseil Municipal doit élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Il est procédé à l'élection du délégué titulaire. Monsieur DEBATISSE se porte candidat.

Après vote à scrutin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :

-nombre de votants : 10

-bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 9

A obtenu :

-Monsieur DEBATISSE Philippe : 9 (neuf) voix

Ce dernier ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire pour les prochaines élections sénatoriales.

Il est procédé à l'élection des délégués suppléants. Messieurs Patrick BAILLEAU, Stéphane TOUTAIN et Marc CLÉRISSY se portent candidats.

Après vote à scrutin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9

A obtenu :

- Monsieur BAILLEAU Patrick : 9 (neuf) voix
- Monsieur TOUTAIN Stéphane : 9 (neuf) voix

- nombre de votants : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- Monsieur CLERISSY Marc : 10 (dix) voix

Ces derniers ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués suppléants pour les prochaines élections sénatoriales.

A la majorité.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal réf : 2/2020-07-10

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- le fonctionnement des commissions municipales
- le déroulement des séances du conseil municipal

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Rendez-vous de la commission cimetière le 22 juillet
- Rendez-vous de la commission logement le 17 juillet
- Rendez-vous de la commission communication le 20 juillet

Séance levée à 20:00

En mairie, le 07/09/2020

Le Maire
Philippe DEBATISSE